



Instruction n° 000510/CCAA/DG du 05 SEP. 2006
relative à la carte d'inspecteur de la sécurité et de la sûreté aéronautique

1 Généralités

Selon les dispositions des textes législatifs et réglementaires organisant les inspections de l'Autorité Aéronautique, l'exploitant doit permettre à l'inspecteur d'avoir accès à son organisation et à ses installations. Il est en droit de s'assurer de la qualité de l'inspecteur en demandant à celui-ci de présenter sa carte de service ou document équivalent.

2. Carte d'inspecteur

2.1 Les inspecteurs de l'Autorité Aéronautique doivent être détenteur d'une carte d'inspecteur pour l'exercice de leurs fonctions.

2.2 La carte d'inspecteur doit comporter des éléments suivants :

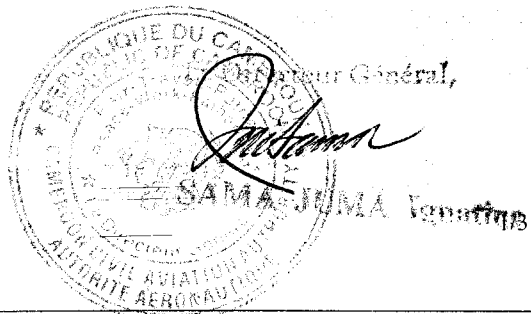
2.2.1 Au verso :

- a) l'identification de l'inspecteur
 - la photo
 - les noms et prénoms
 - le sexe
 - la nationalité
 - la date de naissance
 - l'employeur
 - la profession
- b) son domaine de compétence
- c) l'identification de la carte
 - le numéro de la carte
 - la date d'expiration
- d) authentification de la carte
 - la signature du directeur chargé des inspections
 - la signature du titulaire

2.2.2 Au recto :

La mention signée du Directeur Général donnant pouvoir à l'inspecteur conformément au décret de l'objet de l'inspection.

2.3 Le modèle de la carte d'inspecteur est joint en annexe.



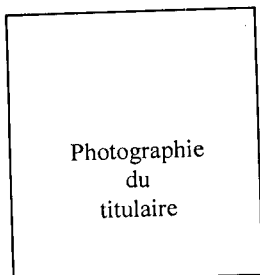
ANNEXE

Modèle de carte d'inspecteur

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY
INSPECTEUR DE SECURITE DE L'AVIATION CIVILE
CIVIL AVIATION SAFETY INSPECTOR

Surname/Nom Given name/Prénom

Sex/ Nationality/ Date of Birth/
Sexe Nationalité Date de naissance



Employed by/ Occupation/
Employeur Profession

INSPECTEUR DE

Doc No/N° du Doc Expiry Date/
Date d'expiration

Signature du Directeur
chargé des inspections

(Signature du titulaire)

Recto du certificat

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Le titulaire du présent document est habilité à exercer les fonctions d'inspection de la sécurité des vols conformément au décret n° 2003/2028/PM du 04 septembre 2003.
The holder of this ID card is empowered by the Cameroon Civil Aviation Authority to fulfil flight operations inspection duties in accordance with decree n° 2003/2028/PM of 04 September 2003

Yaoundé le
Yaoundé, the

Le Directeur Général
The Director General

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Le titulaire du présent document est habilité à exercer les fonctions d'inspection des services de la navigation aérienne conformément au décret n° 2003/203 »/PM du 04 septembre 2003.

The holder of this ID card empowered by the Cameroon Civil Aviation Authority to fulfil Air Navigation Services inspection duties in accordance with decree n° 2003/2028/PM of 04 September 2003

Yaoundé le
Yaoundé, the

Le Directeur Général
The Director General

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Le titulaire du présent document est habilité à exercer les fonctions d'inspection des services d'aérodrome conformément au décret n° 2003/2032/PM du 04 septembre 2003.

The holder of this ID card empowered by the Cameroon Civil Aviation Authority to fulfil aerodrome inspections duties in accordance with decree n° 2003/2028/PM of 04 September 2003

Yaoundé le
Yaoundé, the

Le Directeur Général
The Director General